

Démarche	: 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS, A TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISÉS POUR LA CHASSE AU VOL
Organisme	: Service environnement

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

### IMPORTANT :

Il convient de déposer un dossier par commune concernée.

Conformément aux dispositions ministérielles et préfectorales en vigueur pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), la présente démarche simplifiée permet d'effectuer en ligne une demande de destruction d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de la Marne.

**Attention : Veuillez noter que toute personne ayant obtenu une autorisation pour la saison 2024/2025 et n'ayant pas transmis son bilan ne verra pas sa nouvelle demande de destruction prise en considération.**

### Informations du demandeur :

#### Rappel :

Les demandes suivantes seront refusées :

- si vous ne pouvez pas justifier d'élevages avicoles pour la destruction du renard ;
- toutes demandes de tir dans des parcelles sylvicoles.

Date de l'ouverture générale : 21 septembre 2025

Date de la clôture générale : 28 février 2026

#### N° du dossier du bilan pour la campagne 2024-2025

Indiquer ici le numéro du dossier figurant sur votre bilan de la campagne 2024/ 2025.

En cas de première demande, merci de bien vouloir l'indiquer.

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

## ADRESSE

Adresse de l'usager (N°, rue, code postal, commune)

## E-mail

Adresse mail à laquelle l'autorisation vous sera envoyée

## Téléphone

N° de téléphone auquel le demandeur est joignable pour toute demande de précision de la part de l'administration.

## Qualité du demandeur

\* si le demandeur n'est pas propriétaire ou fermier il doit être en possession d'une délégation écrite pour la destruction d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Propriétaire

Fermier

Détenteur du droit de chasse\*

Délégué\*

Maraîcher

## Le demandeur déclare :

### Agir sur une surface de (en ha)

### Nature de la ou des culture(s)

### Commune concernée par la demande

Choisir UNE commune dans la liste. Il convient de déposer un dossier par commune.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ABLANCOURT

SAINT-MARTIN-D'ABLOIS

AIGNY

ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER

ALLEMANT

ALLIANCELLES

AMBONNAY

AMBRIERES

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

ANGLUZELLES-ET-COURCELLES

ANTHENAY

AOUGNY

ARCIS-LE-PONSART

ARGERS

ARRIGNY

ARZILLIERES-NEUVILLE

ATHIS

AUBERIVE

AUBILLY

AULNAY-L'AITRE

AULNAY-SUR-MARNE

AUMENANCOURT

AUVE

AVENAY-VAL-D'OR

AVIZE

AY

BACONNES

BAGNEUX

LE BAIZIL

BANNAY

BANNES

BARBONNE-FAYEL

BASLIEUX-LES-FISMES

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON

BASSU

BASSUET

BAUDEMENT

BAYE

BAZANCOURT

BEAUMONT-SUR-VESLE

BEAUNAY

BEINE-NAUROY

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- BELVAL-SOUS-CHATILLON
- BERGERES-LES-VERTUS
- BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL
- BERMERICOURT
- BERRU
- BERZIEUX
- BETHENIVILLE
- BETHENY
- BETHON
- BETTANCOURT-LA-LONGUE
- BEZANNES
- BIGNICOURT-SUR-MARNE
- BIGNICOURT-SUR-SAULX
- BILLY-LE-GRAND
- BINARVILLE
- BINSON-ET-ORQUIGNY
- BISSEUIL
- BLACY
- BLAISE-SOUS-ARZILLIERES
- BLANCS-COTEAUX
- BLESME
- BLIGNY
- BOISSY-LE-REPOS
- BOUCHY-SAINT-GENEST
- BOUILLY
- BOULEUSE
- BOULT-SUR-SUIPPE
- BOURGOGNE
- BOURSault
- BOUVANCOURT
- BOUY
- BOUZY
- BRANDONVILLERS
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

BRAUX-SAINTE-COHIERE

BRAUX-SAINTE-REMY

BREBAN

LE BREUIL

BREUIL

BREUVERY-SUR-COOLE

BRIMONT

BROUILLET

BROUSSY-LE-GRAND

BROUSSY-LE-PETIT

BROYES

BRUGNY-VAUDANCOURT

BRUSSON

LE BUISSON

BUSSY-LE-CHATEAU

BUSSY-LE-REPOS

BUSSY-LETTREE

LA CAURE

CAUREL

CAUROY-LES-HERMONVILLE

LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE

CERNAY-EN-DORMOIS

CERNAY-LES-REIMS

CERNON

CHAINTRIX-BIERGES

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CHALONS-SUR-VESLE

CHALTRAIT

CHAMBRECY

CHAMERY

CHAMPAUBERT

CHAMPFLEURY

CHAMPGUYON

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- CHAMPINY
- CHAMPIILLON
- CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT
- CHAMPVOISY
- CHANGY
- CHANTEMERLE
- CHAPELAINE
- LA CHAPELLE-FELCOURT
- LA CHAPELLE-LASSON
- LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS
- CHARLEVILLE
- CHARMONT
- LES CHARMONTOIS
- LE CHATELIER
- CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT
- CHATILLON-SUR-BROUE
- CHATILLON-SUR-MARNE
- CHATILLON-SUR-MORIN
- CHATRICES
- CHADEFONTAINE
- CHAUMUZY
- LA CHAUSSEE-SUR-MARNE
- CHAVOT-COURCOURT
- LE CHEMIN
- CHEMINON
- CHENAY
- CHENIERS
- LA CEPPE
- CEPPE-LA-PRAIRIE
- CEPY
- CHERVILLE
- CHICHEY
- CHIGNY-LES-ROSES
-

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- CLAMANGES
- CLESLES
- CLOYES-SUR-MARNE
- COIZARD-JOCHE
- VAL-DES-MARAIS
- COMPERTRIX
- CONDE-SUR-MARNE
- CONFLANS-SUR-SEINE
- CONGY
- CONNANTRAY-VAUREFROY
- CONNANTRE
- CONTAULT
- COOLE
- COOLUS
- CORBEIL
- CORFELIX
- CORMICY
- CORMONTREUIL
- CORMOYEUX
- CORRIBERT
- CORROBERT
- CORROY
- COULOMMES-LA-MONTAGNE
- COUPETZ
- COUPEVILLE
- COURCELLES-SAPICOURT
- COURCEMAIN
- COURCY
- COURDEMANGES
- COURGIVAX
- COURJEONNET
- COURLANDON
- COURMAS
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- COURTEMONT
- COURTHIEZY
- COURTISOLS
- COURVILLE
- COUVROT
- CRAMANT
- LA CROIX-EN-CHAMPAGNE
- CRUGNY
- CUCHERY
- CUIS
- CUISLES
- CUMIERES
- CUPERLY
- DAMERY
- DAMPIERRE-AU-TEMPLE
- DAMPIERRE-LE-CHATEAU
- DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
- DIZY
- DOMMARTIN-DAMPIERRE
- DOMMARTIN-LETTREE
- DOMMARTIN-SOUS-HANS
- DOMMARTIN-VARIMONT
- DOMPREMY
- DONTRIEN
- DORMANS
- VAL-DE-VIERE
- DROSNAY
- DROUILLY
- ECLAIRÉS
- ECOLLEMONT
- ECRIENNES
- ECUEIL
- ECURY-LE-REPOS
-

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- ELISE-DAUCOURT
- EPENSE
- EPERNAY
- L'EPINE
- EPOYE
- ESCARDES
- ESCLAVOLLES-LUREY
- LES ESSARTS-LES-SEZANNE
- LES ESSARTS-LE-VICOMTE
- ESTERNAY
- ETOGES
- ETRECHY
- ETREPY
- EUVY
- FAGNIERES
- FAUX-FRESNAY
- FAUX-VESIGNEUL
- FAVEROLLES-ET-COEMY
- FAVRESSE
- FEREBRIANGES
- FERE-CHAMPENOISE
- FESTIGNY
- FISMES
- FLAVIGNY
- FLEURY-LA-RIVIERE
- FLORENT-EN-ARGONNE
- FONTAINE-DENIS-NUISY
- FONTAINE-EN-DORMOIS
- FONTAINE-SUR-AY
- LA FORESTIERE
- FRANCHEVILLE
- LE FRESNE
- FRESNE-LES-REIMS
-

# 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- FROMENTIERES
- LE GAULT-SOIGNY
- GAYE
- GERMAINE
- GERMIGNY
- GERMINON
- GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT
- GIGNY-BUSSY
- GIONGES
- GIVRY-EN-ARGONNE
- GIVRY-LES-LOISY
- GIZAUCOURT
- GLANNES
- GOURGANCON
- SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT
- LES GRANDES-LOGES
- GRANGES-SUR-AUBE
- GRATREUIL
- GRAUVES
- GUEUX
- HANS
- HAUSSIGNEMONT
- HAUSSIMONT
- HAUTEVILLE
- HAUTVILLERS
- HEILTZ-LE-HUTIER
- HEILTZ-LE-MAURUPT
- HEILTZ-L'EVEQUE
- HERMONVILLE
- HERPONT
- HEUTREGIVILLE
- HOURGES
- HUIRON
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- IGNY-COMBLIZY
- ISLES-SUR-SUIPPE
- ISLE-SUR-MARNE
- ISSE
- LES ISTRES-ET-BURY
- JALONS
- JANVILLIERS
- JANVRY
- JOISELLE
- JONCHERY-SUR-SUIPPE
- JONCHERY-SUR-VESLE
- JONQUERY
- JOUY-LES-REIMS
- JUSSECOURT-MINECOURT
- JUVIGNY
- LACHY
- LAGERY
- LANDRICOURT
- LARZICOURT
- LAVAL-SUR-TOURBE
- LAVANNES
- LENHARREE
- LEUVRIGNY
- LHERY
- LIGNON
- LINTHELLES
- LINTHES
- LISSE-EN-CHAMPAGNE
- LIVRY-LOUVERCY
- LOISY-EN-BRIE
- LOISY-SUR-MARNE
- LOIVRE
- LOUVOIS
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

LUXEMONT-ET-VILLOTTE

MAFFRECOURT

MAGENTA

MAGNEUX

MAILLY-CHAMPAGNE

MAIRY-SUR-MARNE

MAISONS-EN-CHAMPAGNE

MALMY

MANCY

MARCILLY-SUR-SEINE

MARDEUIL

MAREUIL-EN-BRIE

MAREUIL-LE-PORT

MAREUIL-SUR-AY

MARFAUX

MARGERIE-HANCOURT

MARGNY

MARIGNY

MAROLLES

MARSANGIS

MARSON

MASSIGES

MATIGNICOURT-GONCOURT

MATOUGUES

MAURUPT-LE-MONTOIS

MECRINGES

LE MEIX-SAINT-EPOING

LE MEIX-TIERCELIN

MERFY

MERLAUT

MERY-PREMECTY

LES MESNEUX

LE MESNIL-SUR-OGER

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- MOEURS-VERDEY
- MOIREMONT
- MOIVRE
- MONCETZ-LONGEVAS
- MONCETZ-L'ABBAYE
- MONDEMENT-MONTGIVROUX
- MONTBRE
- MONTGENOST
- MONTEPREUX
- MONTHELON
- MONTIGNY-SUR-VESLE
- MONTMIRAIL
- MONTMORT-LUCY
- MONT-SUR-COURVILLE
- MORANGIS
- MORSAINS
- MOSLINS
- MOURMELON-LE-GRAND
- MOURMELON-LE-PETIT
- MOUSSY
- MUIZON
- MUTIGNY
- NANTEUIL-LA-FORET
- NESLE-LA-REPOSTE
- NESLE-LE-REPONS
- LA NEUVILLE-AUX-BOIS
- LA NEUVILLE-AUX-LARRIS
- LA NEUVILLE-AU-PONT
- NEUVY
- NOGENT-L'ABBESSE
- NOIRLIEU
- NORROIS
- LA NOUE
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- OEUILLY
- OGER
- OGNES
- OIRY
- OLIZY
- OMEY
- ORBAIS-L'ABBAYE
- ORCONTE
- ORMES
- OUTINES
- OUTREPONT
- OYES
- PARGNY-LES-REIMS
- PARGNY-SUR-SAULX
- PASSAVANT-EN-ARGONNE
- PASSY-GRIGNY
- PEAS
- LES PETITES-LOGES
- PEVY
- PIERRE-MORAINS
- PIERRY
- PLEURS
- PLICHANCOURT
- PLIVOT
- POCANCY
- POGNY
- POILLY
- POIX
- POMACLE
- PONTFAVERGER-MORONVILLIERS
- PONTHION
- POSSESSE
- POTANGIS
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- POURCY
- PRINGY
- PROSNES
- PROUILLY
- PRUNAY
- PUISIEULX
- QUEUDES
- RAPSECOURT
- RECY
- REIMS
- REIMS-LA-BRULEE
- REMICOURT
- REUIL
- REUVES
- REVEILLON
- RIEUX
- RILLY-LA-MONTAGNE
- LES RIVIERES-HENRUEL
- ROMAIN
- ROMERY
- ROMIGNY
- ROSNAY
- ROUFFY
- ROUVROY-RIPONT
- SACY
- SAINT-AMAND-SUR-FION
- SAINT-BON
- SAINT-BRICE-COURCELLES
- SAINT-CHERON
- SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE
- SAINT-ETIENNE-SUR-SUYPPE
- SAINT-EULIEN
- SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- SAINT-GERMAIN-LA-VILLE
- SAINT-GIBRIEN
- SAINT-GILLES
- SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE
- SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
- SAINT-HILAIRE-LE-PETIT
- SAINT-IMOGES
- SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSÉ
- SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE
- SAINT-JEAN-SUR-TOURBE
- SAINT-JUST-SAUVAGE
- SAINT-LEONARD
- SAINT-LOUP
- SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE
- SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE
- SAINT-MARD-SUR-AUVE
- SAINT-MARD-LES-ROUFFY
- SAINT-MARD-SUR-LE-MONT
- SAINTE-MARIE-A-PY
- SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS
- SAINT-MARTIN-L'HEUREUX
- SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
- SAINT-MASMES
- SAINT-MEMMIE
- SAINTE-MENEHOULD
- SAINT-OUEN-DOMPROT
- SAINT-PIERRE
- SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS
- SAINT-QUENTIN-LE-VERGER
- SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE
- SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON
- SAINT-REMY-SOUS-BROYES
- SAINT-REMY-SUR-BUSSY
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- SAINT-SOUPLET-SUR-PY
- SAINT-THIERRY
- SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE
- SAINT-UTIN
- SAINT-VRAIN
- SAPIGNICOURT
- SARCY
- SARON-SUR-AUBE
- SARRY
- SAUDOY
- SAVIGNY-SUR-ARDRES
- SCRUPT
- SELLES
- SEPT-SAULX
- SERMAIZE-LES-BAINS
- SERMIERS
- SERVON-MELZICOURT
- SERZY-ET-PRIN
- SEZANNE
- SILLERY
- SIVRY-ANTE
- SOGNY-AUX-MOULINS
- SOGNY-EN-L'ANGLE
- SOIZY-AUX-BOIS
- SOMME-BIONNE
- SOMMEPY-TAHURE
- SOMMESOUS
- SOMME-SUIPPE
- SOMME-TOURBE
- SOMME-VESLE
- SOMME-YEVRE
- SOMPUIS
- SOMSOIS
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS

SOUDE

SOUDRON

SOULANGES

SOULIERES

SUIPPES

SUIZY-LE-FRANC

TAISSY

TALUS-SAINT-PRIX

TAUXIERES-MUTRY

THAAS

THIBIE

THIEBLEMONT-FAREMONT

THIL

THILLOIS

LE THOULT-TROSNAY

VAL-DE-VESLE

TILLOY-ET-BELLAY

TINQUEUX

TOGNY-AUX-BOEufs

TOURS-SUR-MARNE

TRAMERY

TRECON

TREFOLS

TREPAIL

TRESLON

TRIGNY

TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE

TROIS-PUITS

TROISSY

UNCHAIR

VADENAY

VALMY

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- VANault-les-DAMES
- VANDEUIL
- VANDIERES
- VASSIMONT-ET-CHAPELAINE
- VATRY
- VAUCHAMPS
- VAUCIENNES
- VAUCLERC
- VAUDEMANGE
- VAUDESINCOURT
- VAVRAY-LE-GRAND
- VAVRAY-LE-PETIT
- VELYE
- VENTELAY
- VENTEUIL
- VERDON
- VERNANCOURT
- VERNEUIL
- VERRIERES
- VERT-TOULON
- VERTUS
- VERZENAY
- VERZY
- VESIGNEUL-SUR-MARNE
- LA VEUVE
- LE VEZIER
- LE VIEIL-DAMPIERRE
- VIENNE-LA-VILLE
- VIENNE-LE-CHATEAU
- VILLE-DOMMANGE
- VILLE-EN-SELVE
- VILLE-EN-TARDENOIS
- VILLENEUVE-LA-LIONNE
-

## 2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCC

- VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY
- VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE
- VILLERS-ALLERAND
- VILLERS-AUX-BOIS
- VILLERS-AUX-NOEUDS
- VILLERS-EN-ARGONNE
- VILLERS-FRANQUEUX
- VILLERS-LE-CHATEAU
- VILLERS-LE-SEC
- VILLERS-MARMERY
- VILLERS-SOUS-CHATILLON
- VILLESENEUX
- LA VILLE-SOUS-ORBAIS
- VILLE-SUR-TOURBE
- VILLEVENARD
- VILLIERS-AUX-CORNEILLES
- VINAY
- VINCELLES
- VINDEY
- VIRGINY
- VITRY-EN-PERTHOIS
- VITRY-LA-VILLE
- VITRY-LE-FRANCOIS
- VOILEMONT
- VOIPREUX
- VOUARCES
- VOUILTERS
- VOUZY
- VRAUX
- VRIGNY
- VROIL
- WARGEMOULIN-HURLUS
- WARMERIVILLE
-

## Demande pour les espèces suivantes :

### Espèce(s) concernée(s) par la demande

Sélectionner la ou les espèces visée(s) par la demande d'autorisation de destruction.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Bernache du Canada : de la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce au 31 mars 2026. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit
- Chien viverrin : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- Raton laveur : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- Vison d'Amérique : entre la clôture générale et l'ouverture générale sur autorisation préfectorale individuelle.
- Corbeau freux : du 1er avril au 31 juillet 2026. Le tir peut s'effectuer sans être accompagné de chien, dans l'enceinte de la corbeautière ou à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière. Le tir dans les nids est interdit
- Corneille noire : du 1er avril au 31 juillet 2026. Le tir dans les nids est interdit
- Renard roux : du 1er mars au 31 mars 2026, au-delà du 31 mars uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole sur autorisation préfectorale individuelle.
- Lapin de garenne : du 15 août 2025 à l'ouverture générale et de la clôture générale au 31 mars 2026 sur autorisation préfectorale individuelle. L'emploi des chiens et des furets est autorisé
- Pigeon ramier : sans formalité de la date de clôture spécifique de la chasse de cette espèce (20 février 2026) au 31 mars 2026. Du 1er avril au 30 juin 2026 sur autorisation préfectorale individuelle. Dans les cultures d'oléagineux, protéagineux, de chanvre et de maïs ainsi qu'à proximité des séchoirs à maïs pleins. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme. Le tir dans les nids est interdit

## Je demande l'autorisation de m'ajouter le nombre de tireurs suivant

Nombre de tireurs

## ENGAGEMENTS

### Délégation du droit de destruction

En cochant cette case je certifie avoir reçu délégations écrites du (des) propriétaire(s) et/ou fermier(s) pour la destruction d'animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette - ces délégation(s) pourra(ont) être demandée(s) en cas de contrôle).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Je m'engage à fournir le bilan de mes prélèvements

En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT de la Marne le bilan des destructions au plus tard le 8 septembre 2026. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° du présent arrêté.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**2025/2026 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OC**  
**Je m'engage à prévenir la mairie de la commune concernée par les opérations de destruction en indiquant les dates prévisionnelles de ces opérations**

En cochant cette case je m'engage à prévenir la mairie de la commune concernée par les opérations de destruction, en indiquant les dates prévisionnelles de celles-ci.

Cochez la mention applicable

Oui

Non